



DESTINÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL
MAI 2015

le bulletin du RIOCM

ÉDITORIAL

Les organismes communautaires, un pansement sur les blessures de l'austérité ?

PAR SÉBASTIEN RIVARD
COORDONNATEUR

Dans ce monde de discorde qu'est la scène politique québécoise, il y a bien une chose sur laquelle tous les ministres du gouvernement Couillard s'entendent, c'est le respect de leur ligne de communication : «Aucun des services à la population ne sera touché. Les coupes ne sont qu'administratives».

Pourtant, la liste des personnes touchées par les différentes mesures de rigueur ne cesse de s'allonger, et ce, dans toutes les missions et tous les services de l'État : aide alimentaire dans les commissions scolaires, organismes d'intervention en dépendance, logement social, santé mentale, services aux personnes âgées et aux personnes handicapées. etc. Nous ne croyons plus à la version du gouvernement depuis longtemps.

À la veille des états généraux du mouvement communautaire autonome, organisés du par la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC), les organismes communautaires devront se questionner sur leur avenir et se demander le rôle qu'ils veulent jouer dans ce contexte. Ceux-ci étant « génétiquement conçus » pour aider, ils ont tendance à développer toutes sortes de stratégies pour continuer leur travail, malgré les coupes et leur sous-financement. Mais peuvent-ils tenir le coup bien longtemps lorsque les services publics eux-mêmes sont touchés ?

Dans le domaine des services d'aide à domicile, ça fait bientôt 20 ans que les entreprises d'économie sociale se sont développées en contexte de désengagement des services publics,

et cette tendance semble maintenant vouloir s'accélérer. Quel a été le bilan de cette expérience pour les usagers et usagères des services et les travailleurs et travailleuses de ces organisations ? Assez mitigé : davantage de coûts assumés par les patients pour des services auparavant gratuits et des employé-e-s des entreprises d'économie sociale sous-payé-e-s et mal formé-e-s.

Les organismes communautaires jouent déjà le rôle d'une soupape pour des milliers de personnes au Québec, en leur apportant de l'aide et du soutien, leur permettant souvent d'éviter de sombrer dans la précarité. Mais la véritable justice sociale ne peut être atteinte que par des programmes sociaux que seul l'État a les moyens de mettre en œuvre, pourvu qu'il en ait la volonté politique. De nombreux observateurs et observatrices confirment que les écarts de richesse se creusent au Québec et que cela aura des effets sur la santé de la population. Les mesures d'austérité ont un coût... humain.

Mais que faire alors dans un contexte où l'on sent que l'avenir politique est bloqué et lorsqu'on est de plus en plus épuisé-e ? À mon avis, il faut tout d'abord arrêter la machine ! Chacun des organismes doit prendre le temps de rassembler ses membres et la communauté d'où ils sont nés pour évaluer comment faire face à la situation. Se redonner le temps de discuter ensemble c'est aussi se redonner du pouvoir sur la situation. Si nous avons été capables de réaliser partout à Montréal des mobilisations incroyables pour le 1^{er} mai, nous serons capables d'encore mieux l'automne prochain où les organismes communautaires sont appelés à être encore plus déterminés et créatifs que jamais.



PHOTO : LUISCARCELLER / 123RF

Campagne « Je soutiens le communautaire... »

Des actions à prendre lors de votre AGA

PAR MARIE-CHANTAL LOCAS
AGENTE D'ANALYSE, DE FORMATION ET DE LIAISON

La campagne « *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* » a besoin de vous ! Depuis 2012, les membres de la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) et Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) se mobilisent autour d'une campagne de revendications financières. De nombreuses actions et représentations ont eu lieu pour exiger du gouvernement un rehaussement annuel de 225 millions de dollars pour la mission des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux, ainsi que l'instauration d'un véritable programme national de soutien financier dédié à la mission¹.

Un plan d'action vous a été présenté lors d'une assemblée spéciale du RIOCM en mars dernier ([disponible ici](#)). C'est maintenant le temps de commencer les premières actions.

Première action : votre adhésion !

Nous vous invitons donc à adopter ce plan afin de l'intégrer dans votre programmation régulière pour la prochaine année. La première action que nous vous proposons est de réaffirmer votre adhésion à la campagne lors de votre assemblée générale annuelle (AGA). L'objectif de l'adhésion de votre AGA à la campagne est de permettre un espace de discussion collective pour l'appropriation des revendications et des enjeux touchant notre mouvement. Pour ajouter du plaisir dans cette mobilisation, nous vous proposons d'immortaliser ce moment par une séance photo ! Pour se faire, voici trois étapes simples à réaliser :

1. À votre AGA (ou lors d'autres instances si votre AGA n'est pas à cette période), adoptez une résolution avec vos membres qui affirme ou réaffirme la participation de votre organisme à la campagne. Vous trouverez un modèle de résolution dans le [kit d'AGA](#). N'oubliez pas de mettre le point dans l'ordre du jour.
2. Ensuite, prenez une photo de vos membres à l'AGA avec l'affiche de la campagne ou tout autre message de votre cru. Mettez votre couleur dans cette action !



3. Faites parvenir la résolution ainsi que la photo au coco de la campagne à financementocass@gmail.com
4. Comme une grande mobilisation régionale se fera à l'automne, nous vous encourageons également à prévoir une contribution au fonds de mobilisation du RIOCM (voir encadré).

Des outils sont à votre disposition dans le kit d'AGA : résolution type, présentation PREZI, plan de mobilisation, signet des dates importantes, affiches de la campagne à imprimer, etc.

Deuxième action : rencontrez votre député-e !

Nous vous encourageons également à aller rencontrer votre député-e dans le but de lui faire connaître votre colère face aux politiques d'austérité et au besoin de réinvestir dans le milieu communautaire. N'hésitez pas à prendre rendez-vous pour lui faire part de votre situation ou de celles des groupes de votre quartier. Il faut convaincre les libéraux de s'engager à financer les organismes dès le prochain budget. Si vous participez à des concertations locales, comme votre table de quartier, peut-être pourriez-vous décider de lui faire une visite collective ? Si vos participant-e-s vivent des situations difficiles, recommandez-leur de l'appeler. Toute rencontre peut faire une différence. Il faut faire remonter nos arguments au sein du parti libéral.

1. Pour information : jesoutienslecommunautaire.org/wp-content/uploads/2012/11/argumentairejesoutienslecommunautaireref.pdf

▲ Exemple de photo pouvant être prise à votre AGA

PHOTO : RIOCM

Vous pouvez télécharger le kit d'AGA ici.

Contribution au fonds de mobilisation régionale

Le RIOCM tient à mettre sur pied un fonds de mobilisation régional pour les actions de l'automne prochain. Nous suggérons que tous les organismes contribuent **entre 20 \$ et 40 \$, ou plus selon vos moyens**. Voici la lettre de demande officielle ainsi que le budget proposé pour la semaine d'actions et de fermetures du 2 au 6 novembre 2015.

La contribution peut être envoyée au :

**RIOCM (fonds de mobilisation)
753, avenue du Mont-Royal Est, Montréal, QC H2J 1W8**

La mise en œuvre est commencée !

PAR MARIE-CHANTAL LOCAS
AGENTE D'ANALYSE, DE FORMATION ET DE LIAISON

Le 1^{er} avril dernier marquait l'entrée en vigueur de la loi 10 modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

À partir de cette date, tous les établissements montréalais ont été fusionnés au sein de cinq centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS). À ce jour, les PDG et PDGA des CIUSSS ont été nommés par le ministre Barrette et les organigrammes de ces nouvelles structures ont été dévoilés. Toutefois, il reste encore un bon nombre de postes de direction à combler et les membres des CA ne devraient être nommés qu'à l'automne.

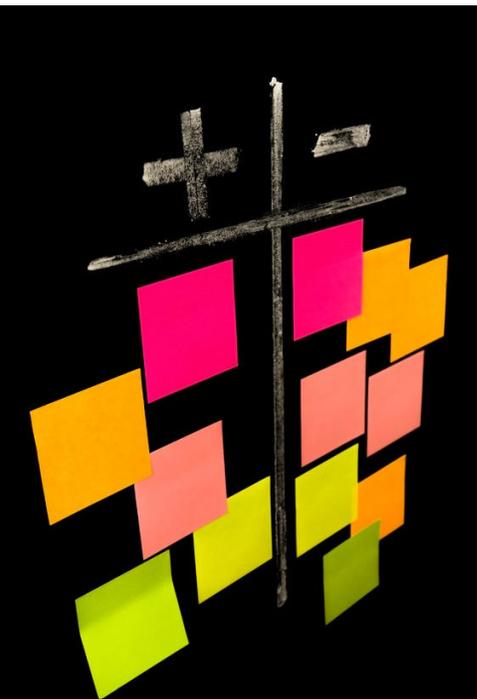


PHOTO : YULIA NIGMATULLINA / 123RF

Bien que la mise en œuvre de la loi 10 soit maintenant bien enclenchée, plusieurs questionnements demeurent. Inquiet de la place qu'allait occuper le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) dans [l'organigramme du CIUSSS Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal](#), qui a hérité de cette responsabilité de la défunte agence de santé et de services sociaux, le RIOCM a communiqué avec la nouvelle PDG du CIUSSS, madame Sonia Bélanger. À notre avis, il est primordial que le PSOC relève de la direction générale ou la direction générale adjointe comme c'est le cas dans la plupart des régions du Québec et qu'il ne soit

pas rattaché à l'un ou l'autre des programmes services. Dans la plus récente version de l'organigramme, le communautaire est placé sous la responsabilité de la direction adjointe au partenariat et soutien à l'offre de service.

Dans la lettre envoyée à M^{me} Bélanger, le RIOCM demandait aussi à ce que soit maintenu un comité de liaison auquel participeraient les regroupements régionaux ainsi que des représentants des cinq CIUSSS montréalais afin d'actualiser la concertation régionale entre le réseau de la santé et des services sociaux et le milieu communautaire. Encore à ce jour, la préoccupation en ce qui a trait au maintien d'une cohésion régionale dans la gestion des dossiers comme le PSOC, le logement social ou l'itinérance demeure.

Une autre préoccupation en lien avec la mise en œuvre de la loi 10 concerne les services offerts à la population. Dans certains quartiers de Montréal, on a commencé à regrouper ou à harmoniser des services. Par exemple, on regroupe les services psychosociaux et les services infirmiers au CLSC Villeray, puis les services en périnatalité et en petite enfance au CLSC La Petite-Patrie, et ce sans se soucier de la perte de proximité pour les usagers et usagères de ces services. Depuis plusieurs mois aussi, on harmonise en nivelant vers le bas les services de soutien à domicile. Dans le cadre de cet exercice, plusieurs personnes handicapées ont appris qu'elles ne recevraient plus d'aide pour la préparation de leurs repas. Pour compenser, on leur fournit une liste d'entreprises qui offrent la préparation de repas surgelés ou une liste des plats qu'on peut trouver en épicerie.

Dans le contexte d'austérité actuel, il serait surprenant que la réforme mise en place par le ministre Barrette donne lieu à une amélioration de l'accès aux soins et services pour la population. Et à voir les salaires octroyés aux super patrons des nouvelles super structures, qui ont augmenté en moyenne de 10 % par rapport aux anciens PDG des agences régionales, les économies qu'on nous a promises en coupant dans la bureaucratie ne semblent pas vouloir être au rendez-vous.

Les OSBL ne sont pas des lobbys : Action à prendre

PAR LA TABLE DES REGROUPEMENTS PROVINCIAUX
D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET BÉNÉVOLES (TRPOCB)

Depuis plusieurs années, le Commissaire au lobbyisme du Québec, soutenu par l'Association des lobbyistes du Québec, cherche à inclure les organismes sans but lucratif (OSBL) à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*. Le Commissaire a présenté les mêmes propositions à deux reprises, en 2007 et en 2012. Lors de la consultation de 2008, elles ont été rejetées dans 80% des mémoires déposés. Lors de celle de 2013, elles ont été rejetées dans 94% des mémoires déposés et des lettres transmises à la Commission des institutions.

Le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, monsieur Jean-Marc Fournier, a répété plusieurs fois qu'il déposerait un projet de loi d'ici l'été 2015 (probablement avant la fin mai), notamment pour revoir le champ d'application de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*. Tout indique que l'assujettissement de tous les OSBL et l'appel au public feront partie du projet de loi, malgré le consensus démontrant les conséquences néfastes de cette décision.

Agir vite – avant le dépôt du projet de loi

Depuis plusieurs mois, des centaines d'OSBL variés se sont concertés pour s'opposer à ce que la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme s'applique à tous les OSBL. Le 16 mars dernier, une lettre portant 1105 signatures, dont celles de 680 organisations variées, a été déposée au ministre Jean-Marc Fournier. (Voir les [informations sur la campagne](#) de lettre qui a précédé cette action.)

Leurs interventions mènent aujourd'hui au lancement d'une action urgente « **Les OSBL ne sont pas des lobbys** ». Cette action doit être faite en toute urgence durant les prochains jours – pour produire un effet massif avant le 25 mai. Elle vise à alerter la population et à faire savoir au gouvernement qu'il serait inacceptable de présenter un projet de loi élargissant le champ d'application de Loi sur la transparence

L'industrie pharmaceutique
veut vendre ses produits.

Mon groupe d'entraide
n'est pas un lobby.



**EMPÊCHONS LE GOUVERNEMENT D'ASSIMILER
TOUS LES OSBL À DES LOBBYISTES**
PÉTITION URGENTE : <http://bit.ly/1DKW8UT>

Appel à signer la pétition

« Opposition à l'ajout des organismes sans but lucratif, et des appels au public, dans le champ d'application de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* »

<http://bit.ly/1DKW8UT>

Appel à diffuser les images de

« Les OSBL ne sont pas des lobbys »

<http://on.fb.me/1GzLroR>

et l'éthique en matière de lobbyisme à tous les organismes sans but lucratif (OSBL) et aux appels au public. Il est important de lancer un message fort avant le dépôt du projet de loi – donc (d'ici la fin mai). C'est le temps de mettre à profit les réseaux sociaux ! Le gouvernement doit avoir le fardeau de dire pourquoi il veut inclure les OSBL contre leur gré.

Trois petits gestes à poser :

1. [Signer la pétition](#) et la faire connaître dans vos réseaux. La pétition reprend le contenu de la lettre qui a été signée. (Par précaution la date officielle de fin de la pétition est le 29 juillet, au cas où le projet de loi serait plutôt déposé à l'automne) ;
2. Partager, en alternance, les 4 images produites pour sensibiliser la population au fait que les OSBL ne sont pas des lobbys, en montrant le ridicule de la situation, et inviter la population à signer la pétition (la première image est ci-haut) ;
3. Diffuser, diffuser, diffuser et le faire dès maintenant !

Vous avez besoin d'informations ?

Divers documents existent pour répondre à divers besoins et niveaux d'informations sur le sujet.

(SUITE À LA PAGE SUIVANTE)

SOURCE: TRPOCB

- Le plus court et le plus simple: [Des exemples illustrant les conséquences si les OSBL étaient considérés comme des lobbyistes.](#)
- Un peu plus détaillé: [un cahier produit à l'intention des groupes](#) – peut nécessiter une connaissance de base du dossier.
- À venir lorsque le projet de loi sera déposé: analyse du contenu et de ses conséquences sur les OSBL. Notre présente action urgente ne remplacera pas les démarches éducatives qu'il faudra faire pour expliquer les conséquences du futur projet de loi, Il s'agira alors de susciter le plus grand nombre de mémoires ou d'interventions devant la Commission des institutions (début automne sans doute).

Quelques rappels de ce qui a précédé cette action

Le 16 mars dernier, une lettre portant 1105 signatures, dont celles de 680 organisations variées, a été déposée au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, monsieur Jean-Marc Fournier. Les organisations signataires, rassemblant au moins 10 000 OSBL, s'opposent à l'assimilation d'organismes sans but lucratif (OSBL) à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme. Selon eux, cette assimilation causerait davantage de problèmes qu'elle n'en résoudrait. Il en va de même pour l'ajout, à la liste des activités à déclarer au Registre du lobbyisme, des appels à l'action dirigés vers le grand public. Un communiqué de presse a été publié suite à cette rencontre.

Le 7 avril 2015, plus de trente organisations signataires de la lettre se sont réunies pour discuter de la stratégie à adopter face au contenu possible du projet de loi, dont le dépôt est prévu d'ici le 12 juin 2015. Cette rencontre de travail, de même que le sondage qui l'a précédé, ont donné les grandes lignes des prochaines interventions visant à accentuer les interventions pour défendre la position de principe (présentée par la lettre). Les interventions des personnes présentes ont permis de constater la très forte motivation à continuer de porter conjointement nos revendications communes (celles de la lettre signée par 1105 personnes et organismes).

Cette position a été présentée, le 9 avril, aux fonctionnaires du Secrétariat à l'Accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques (SAIRID). La délégation d'OSBL était formée de: Geneviève Berteau – Société

canadienne du cancer; Floris Ensink – Sierra Club Québec; Michel Morin – Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida; Mercédeez Roberge – Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles; et Marie-Hélène Senay – Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. Le SAIRID était représenté par: Olivier Lavoie – Coordonnateur; et Anne-Marie Grenier – Conseillère.

La rencontre nous a permis d'expliquer les raisons de notre opposition, particulièrement en illustrant les conséquences à partir de nombreux exemples, soit en mettant en lumière:

- que cela limitera l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté, brimera les droits d'association et d'expression et la défense de la population et des biens collectifs;
- que cela sera préjudiciable à des dizaines de milliers d'organisations issues de la population, car leurs actions et leurs pratiques citoyennes, de même que leurs relations avec la population et l'État seront compromises (par exemple ceux qui ont un no de charité);
- que les pratiques de transparence des OSBL ne sont pas en cause, de questionner sur les objectifs poursuivis par la refonte de la Loi et voir si les solutions sont du côté de cette Loi; remettre en question l'amalgame qu'elle fait entre représentation politique et lobby;
- que ces modifications ont été plusieurs fois très majoritairement rejetées;
- que le résultat sera d'avoir empêché les groupes de s'exprimer, d'agir, de faire de la sensibilisation, etc.

La rencontre a permis de constater que la modification de la Loi n'est pas justifiée par un changement dans les pratiques des OSBL, ce qui confirme qu'il s'agit vraiment des pressions exercées par l'ALQ – sous couvert d'appliquer la loi avec équité à tout groupe ou personne qui tente d'influencer les titulaires de charges publiques.

À nos questions sur l'évaluation des conséquences financières et organisationnelles – sur le travail du CLQ – de milliers de déclarations de plus, et de leurs conséquences sur le travail des OSBL – la réponse du SAIRID a été: que l'évaluation économique de la révision de la Loi n'est pas publique (!!), qu'il était trop tôt pour les chiffres, mais que ça ne devrait pas être très coûteux puisque le registre existe déjà (!!), et rien sur les conséquences sur les OSBL.

Abolition des forums jeunesse et du Fonds régional d'investissement jeunesse : une perte

PAR BRUNO LAPRADE
AGENT DE COMMUNICATION ET DE LIAISON

Le 22 avril dernier, le premier ministre annonçait le non-renouvellement du financement des forums jeunesse régionaux du Québec. Cette décision est une perte importante tant sur le plan économique que démocratique pour la jeunesse québécoise et les organismes œuvrant auprès d'eux. En effet, les Forums jeunesse permettaient chaque année l'implication directe de plus de 300 jeunes et indirectement de plusieurs milliers d'autres, leur donnant ainsi une voix institutionnelle pour faire entendre leurs positions sur les divers dossiers de notre société. De plus, par l'entremise du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), ce sont des millions de dollars en subventions qui étaient distribués chaque année pour des projets souvent novateurs.

En 2002, le gouvernement transformait le Fonds Jeunesse Québec en le régionalisant sous l'appellation du FRIJ, outil dont il laissait la gestion aux forums. Le FRIJ fut bonifié à deux reprises, pour atteindre 50 millions sur cinq ans dans la Stratégie action jeunesse 2009-2014. Ce fonds vise à améliorer les conditions de vie des jeunes âgés entre 12 et 35 ans.

Chaque forum est administré par un comité de jeunes de moins de 35 ans habitant sur son territoire et provenant de différents secteurs (éducation, arts et culture, environnement, diversité culturelle, etc.).

Le FRIJ, financement de projets novateurs

Une des particularités du FRIJ était d'être gérée par des jeunes. Ce sont eux qui déterminaient les priorités régionales et qui, au final, analysaient les projets à financer. Même s'il s'agit de financement par projet, à durée limitée, le FRIJ a souvent permis de tester de nouvelles idées et de soutenir des projets qui n'auraient pu trouver leur place dans les programmes de financement traditionnels. Il s'agissait d'un véritable incubateur, même si les fonds disponibles ne pouvaient subvenir à toutes les demandes reçues. Par exemple, le Forum jeunesse de l'Île de Montréal (FJIM) avait un taux d'acceptation des demandes souvent sous le 25 % malgré un budget d'au moins 1 million par année. Malgré tout, pour chaque dollar investi par le FJIM à Montréal, environ 3 \$ étaient injectés par les partenaires des projets. Le fonds aura donc joué un véritable rôle de levier structurant dans plusieurs régions.

Avec le dernier budget, le FRIJ est aboli, ou du moins, une partie de ses fonds sont transférés aux Carrefours jeunesse emploi (CJE). Cependant, un flou demeure sur les sommes et les conditions d'utilisation de celles-ci. De même, il est possible que le gouvernement cherche à s'ingérer en imposant des règles de composition aux conseils d'administration des CJE. On resserre ainsi le contrôle sur des instances auparavant libre de décider de leurs orientations et de leurs actions.



▲ Image tirée
du vidéo du FJIM
SOURCE : FJIM

Historique des forums jeunesse

Les forums jeunesse ont été mis sur pied en 2000 sous un gouvernement péquiste. Ils sont le résultat d'une demande faite aux ancêtres des Conférences régionales des élus (CRÉ) de former des comités-conseils sur les enjeux touchant les jeunes. Leur premier mandat fut d'organiser des consultations régionales en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse 2000. C'est ainsi que la plupart des forums jeunesse ont été des comités de leur CRÉ, bien qu'ils se sont tous maintenant enregistrés comme OSBL avec l'abolition de ces dernières.

(SUITE À LA PAGE SUIVANTE)

Les forums jeunesse, une voix institutionnelle

La nature institutionnelle des forums jeunesse avait ses avantages. D'une part, leurs ancrages avec les CRÉ leur assuraient une bonne visibilité là où peu de jeunes peuvent pénétrer. Par exemple, le FJIM a pu faire élire un représentant au comité exécutif de la CRÉ de Montréal. D'autre part, plusieurs mémoires ont été produits tant sur l'intimidation, sur le schéma directeur d'aménagement et de développement de Montréal, sur l'emploi et l'économie, etc.

En montrant des visages d'une jeunesse engagée et positive, proactive et pleine d'idées, le Forum a su prouver qu'il n'y a pas de questions trop complexes, réservées aux experts, et qu'il est possible, si on a la volonté politique, d'impliquer des jeunes de manière significative dans les prises de décision.

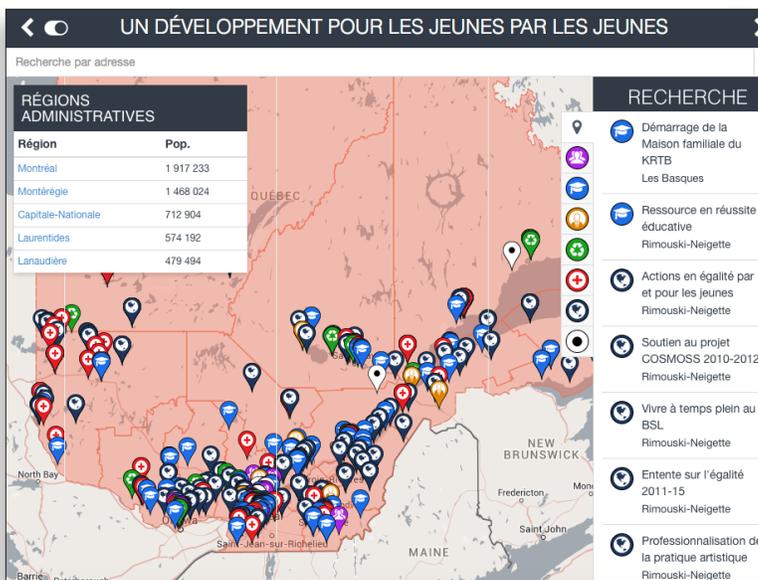
Bien sûr, ce modèle a aussi eu ses critiques : lors des consultations du Secrétariat à la jeunesse en vue du renouvellement de sa politique, plusieurs s'étaient offusqués que les forums jeunesse reçoivent l'argent pour assurer la tournée de Léo Bureau-Blouin, au détriment de groupes de base déjà en processus de consultation populaire. De même, le fait d'être un comité d'une CRÉ pouvait parfois empêcher certaines prises de position publiques dans des dossiers plus sensibles, comme la grève étudiante de 2012.

Des projets en péril

La non-reconduction du financement des forums met plusieurs projets en péril. Ainsi, le gouvernement exige que les projets financés se terminent au 31 mars 2016, alors que certains devaient s'étaler au-delà. De même, aucun fonds de fermeture n'a été alloué pour mettre la clé aux bureaux au 30 juin 2015. Il a été demandé aux forums de piger à mains les fonds des FRIJ de l'année précédente, argent déjà promis à de nombreux groupes. De même, alors que les forums préparaient déjà leurs investissements et leurs actions structurantes à soutenir, ce sont divers partenariats qui risquent de tomber. Par exemple, à Montréal, la maison pour jeunes LGBT l'Astérisque, encore en phase de démarrage, voit ses possibilités de survie grandement affectées avec ce retrait prématuré du soutien du FJIM.

Petite lueur d'espoir tout de même pour le Forum jeunesse de l'Île de Montréal. Si les CRÉ ont été abolies, la ville de Montréal considère important de conserver une structure de concertation régionale. Concertation Montréal a donc été mis sur pied, même si avec un budget bien moindre. Cette nouvelle instance compte bien conserver un comité-conseil jeunesse. Ainsi, même sans être doté de son principal levier d'action qu'était le FRIJ, le FJIM continuerait son rôle au sein de la communauté montréalaise.

➔ **Communiqué du FJIM :**
<http://www.fjim.org/v3/2204.pdf>



Carte des projets financés par le FRIJ au Québec

SOURCE : TABLE DE CONCERTATION DES FORUMS JEUNESSE RÉGIONAUX DU QUÉBEC



Tractage dans le Village gai après l'assemblée de la Coalition montréalaise pour la survie des services publics



Retour sur le 1^{er} mai

Le 1^{er} mai 2015, nous avons assisté à une journée de mobilisation historique à travers tout le Québec! Tout au long de la journée, les plus de 850 organisations en grève contre l'austérité ont multiplié les actions de toute sorte pour dénoncer les politiques mises en œuvre par le gouvernement Couillard depuis son élection en avril 2014.

À Montréal, plusieurs actions de perturbation économique ont eu lieu. Tôt le matin, la Coalition syndicale du 1^{er} mai a bloqué le chantier du CHUM pour ensuite se diriger vers le Centre de commerce mondial. Au même moment, 120 militant-e-s de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (Main rouge) bloquaient la tour Banque Nationale pendant plus de 45 minutes. La Place Ville-Marie et Québecor ont aussi été bloqués de même qu'un stationnement de véhicules du SPVM. Dans l'après-midi, des banques ont été occupées dans plusieurs quartiers de Montréal.

En plus de ces actions, de nombreuses manifestations ont eu lieu tout au long de la journée. En matinée, la **Coalition Main rouge** a réuni 5000 personnes qui ont marché dans le centre-ville. Différents quartiers de Montréal, notamment Côte-des-Neiges, Hochelaga-Maisonneuve, Lachine, Lasalle, Mercier, Parc-Extension, Petite-Bourgogne, Petite-Patrie, Pointe-St-Charles, St-Henri et Villieray ont aussi organisé des marches ou des actions locales. Des chaînes humaines ont été formées le matin autour de 25 écoles publiques primaires et secondaires et du piquetage a eu lieu devant divers établissements publics sur l'heure du midi.

Le RIOCM tient à remercier ceux et celles qui ont fait de cette journée un succès de mobilisation sans précédent! Devant l'arrogance du gouvernement Couillard qui refuse d'écouter les citoyen-ne-s qui sont affecté-e-s par ses mesures d'austérité, nous ne lâcherons pas!



Lecture du manifeste de la colère des Centres de femmes du Québec au Comité social Centre-Sud



Blocage de la tour de la Banque Nationale par la Coalition Main Rouge

PHOTOS: RIOCM

Le Centre d'aide aux familles latino-américaines (CAFLA)

Encourager les jeunes à persévérer

PAR BRUNO LAPRADE
AGENT DE COMMUNICATION ET DE LIAISON AU RIOCM

Souvent, ce sont des événements tragiques qui nous poussent à agir. C'est le cas de Cecilia Ivonne Escamilla, qui a eu l'idée de mettre sur pied le Centre d'aide aux familles latino-américaines (CAFLA) suite à l'assassinat de son frère dans son pays d'origine. Animée d'un désir de prévenir la violence, elle fonde le Centre en 2003 et s'y consacre comme bénévole pendant 3 ans avant d'obtenir ses premières subventions. Treize ans plus tard, l'organisme a quatre permanent-e-s et plus de 65 bénévoles, mais toujours pas de financement à la mission.

Les activités du Centre

Comme son nom l'indique, le CAFLA a pour principale mission d'aider les membres des communautés latino-américaines, bien qu'il ne s'y limite pas. En plus de ses bureaux administratifs sur la Plaza St-Hubert, Le Centre a trois points de services dans les écoles secondaires Pierre-Marquette, Louis-Riel et Louis-Joseph Papineau. Une bonne partie de leurs services sont orientés vers les jeunes afin de favoriser leur persévérance scolaire.

Le programme «Jeunesse on avance» aide les jeunes nouveaux arrivants à s'intégrer et à développer un sentiment d'appartenance à l'école. «Agir pour prévenir» comporte une série d'ateliers sur la violence dans le but d'éviter le recrutement des gangs de rue. «Bâtir des familles en victoire» est davantage orienté vers le soutien individuel et le tutorat.

Du soutien psychosocial pour les familles est également disponible en espagnol.



La place centrale de l'école et le droit à l'éducation

Quand Cecilia a commencé, le taux de décrochage des jeunes latino-américains étaient très élevés, soit près de 60 % d'entre eux ne finissaient pas l'école. Plusieurs facteurs individuels, environnementaux et systémiques peuvent être des barrières à la réussite scolaire. L'apprentissage d'une nouvelle langue, le déracinement, la sous-scolarisation des parents, la situation économique stressante de la famille sont autant de freins à la motivation. Les parents eux-mêmes n'ont pas toujours le temps d'encourager leurs enfants, alors qu'ils doivent composer avec des priorités comme se trouver un emploi, une garderie, de quoi faire vivre leur famille. C'est pour cette raison que le CAFLA vient s'arrimer aux écoles pour donner du soutien adapté aux besoins de cette communauté.

Cependant, il arrive que ce soient les politiques en place qui nuisent à la réussite scolaire. Par exemple, lorsque les parents doivent déménager par peur d'être expulsés du pays, ils retirent leurs enfants de l'école. Les personnes sans-papiers ne peuvent légalement fréquenter les écoles au Québec ou obtenir de diplôme d'études secondaires. Ce n'est pas le cas dans d'autres provinces, qui permet la scolarisation des immigrants, peu importe leur situation juridique. Ce pour quoi le CAFLA milite pour un changement législatif qui faciliterait le maintien de la scolarisation. Après tout, l'éducation est un droit.

▲ 10^e anniversaire du CAFLA

PHOTO : CAFLA



Pour nous joindre : 753, avenue du Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2J 1W8
Téléphone : 514.277.1118 • Télécopieur : 514.277.2333
Courriel : info@riocm.ca • Site web : www.riocm.ca

COORDINATION, RÉDACTION, RÉVISION
ET CORRECTION : Sébastien Rivard,
Bruno Laprade et Marie-Chantal Locas
GRAPHISME : Diane Héroux

Votre organisme
n'est pas membre
du RIOCM ?

CLIQUEZ ICI
www.riocm.ca/
devenir-membre.